Conseil communal
de Chardonne

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du vendredi 11 septembre 2020 à 19h15 à la Grande Salle de Chardonne

Présidence :	**M. Baptiste Marmy**
Présents :	41 conseillers sur 50, Monsieur le Président compris
Excusés :	Stefano **Bertolini** (CSP), Liliane **Burdet** (CSP), Jean-Paul **Forestier** (PLR), Jean-David **Pelot** (GCI), Philippe **Rosset** (PLR), Jean **Roy** (CSP), Jürg **Staub** (PLR)
Absents :	Zoé **Philipona** (CSP), Monique **Treier-Denizot** (PLR)

M. Baptiste Marmy, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête **M. Fabrice Neyroud** Syndic, **Mme Leila Hondzo** Greffe, **Mme Florence Mouron** Boursière, ainsi que notre huissier **M. Sébastien Mercier** et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Ansermet** de Police Riviera, à la presse ainsi qu'au public.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. **Opérations préliminaires**
   Appel nominal
   Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2020
   Lettres et pétitions

2. **Assermentation d'un nouveau Conseiller communal en remplacement de M. Patrick Mayor (GCI), démissionnaire au 31.03.2020**

3. **Préavis N° 11/2019-2020** – relatif à la gestion et les comptes 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

4. **Préavis N° 12/2019-2020** – relatif aux comptes 2019 du Fonds culturel Riviera

5. **Préavis N° 13/2019-2020** – sur la gestion pendant l'exercice 2019

6. **Préavis N° 01/2020-2021** – relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2021

7. **Préavis N° 02/2020-2021** relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 91'100.- pour l'assainissement des infrastructures routières et souterraines de la partie Nord du chemin de l'Ecouralaz

8. **Motions et postulats**

9. **Elections statutaires**
   a. du président pour 2020-2021
   b. du 1er vice-président pour 2020-2021
   c. du 2ème vice-président pour 2020-2021
   d. de 2 scrutateurs pour 2020-2021
   e. de 2 scrutateurs suppléants pour 2020-2021
   f. de la commission de gestion pour l'exercice 2020
   g. de la commission des finances pour l'année 2020-2021
   h. d'un membre de la Commission Scolaire Intercommunale du cercle de Corsier (ASIC) en remplacement de M. Patrick Mayor

10. **Communications du Bureau du Conseil communal**

11. **Communications de la Municipalité**

12. **Propositions individuelles**

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2020

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu. Il est accepté à la majorité (2 abstentions).

Lettres et pétitions

Il n'y en a pas

2. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal en remplacement de M. Patrick Mayor (GCI), démissionnaire au 31.03.2020

Le Président lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **Mme Caroline Almond** qui remplace **M. Patrick Mayor** (GCI).
Le Président la remercie pour son engagement et lui remet le Règlement du Conseil communal.

3. Préavis N° 11/2019-2020 relatif à la gestion et les comptes 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le Président prie **M. P-Y. Tribolet,** délégué à la CIEHL, de donner lecture des conclusions du rapport de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et **le Président** rappelle les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 11/2019-2020** relatif à la gestion et les comptes 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

OUÏ le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

1) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour l'exercice 2019

4. **Préavis N° 12/2019-2020** relatif aux comptes 2019 du Fonds Culturel Riviera

Le Président prie **M. D. Prêtre**, délégué de la Commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera de donner lecture des conclusions de leur rapport.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** rappelle les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 12/2019-2020** relatif aux comptes 2019 du Fonds Culturel Riviera

OUÏ le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité

1) d'adopter les comptes 2019 du Fonds culturel Riviera

5. **Préavis N° 13/2019-2020** sur la gestion pendant l'exercice 2019

Le Président prie le rapporteur de la commission de gestion, **M. P. Decorvet**, de bien vouloir procéder à la lecture d'un résumé de son rapport.

Il le remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

M. Y. Vallotton revient sur le point 4 du rapport (Vignoble et cave communale). Il est inscrit que la Municipalité a pris des mesures concrètes pour la suite. Il aimerait connaître ces mesures. **M. G. Cavin** lui répond que deux parcelles ont été louées ce qui représente une diminution de la surface du vignoble de 8'000 m2. D'autres mesures sont en cours d'élaboration mais ne peuvent pas encore être communiquées.

M. Ph. Durgnat demande s'il est possible de disposer du rapport d'étude menée pour établir les coûts et la pertinence d'un bureau technique communal à Chardonne comme mentionné en page 10, point 4, position 4200 Service de l'urbanisme du rapport de la Cogest. **Le Syndic** lui répond que le rapport sera mis sur DS File.

Mme E. Besson Verdan demande à la Municipalité si la recommandation N°20-06 du rapport, lequel demande de détailler le compte « Eau, électricité, combustible » pourrait être faite pour 2021. **M. J-L. Ducret** lui répond que ce sera fait pour le budget 2021.

M. Y. Vallotton demande si le solde de 20'000 litres de vin de la commune est toujours en cuve. Il s'inquiète de l'approche des vendanges et se demande si des solutions ont été trouvées. **M. G. Cavin** répond qu'il a trouvé deux solutions possibles pour le stockage du vin. Une décision sera prise ces jours prochains. A ce jour il reste environ 17'000 litres de vin en cuve. A savoir que l'année dernière, le stock 2018 n'était parti qu'en novembre.

Mme C. Marclay souhaite savoir à quoi correspondait le budget de CHF 15'000.-- pour le compte 3141.00 p. 25 «Logis de Chardonne - Entretien des bâtiments et monuments ». **Mme E. Neyroud** lui répond que rien de spécial n'était prévu. Le budget était un peu trop élevé et sera corrigé l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe à la votation du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 13/2019-2020** sur la gestion pendant l'exercice 2019

OUÏ le rapport de la commission de gestion sur cet objet

décide à l'unanimité

1. d'approuver les comptes de la caisse communale, exercice 2019, tels que présentés,

2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

6. Préavis N° 01/2020-2021 relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2021

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. Y. Vallotton** de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

M. J-L. Ducret prend la parole pour dire que la Municipalité est en désaccord avec les conclusions du rapport de la commission des finances. Afin d'expliquer cet avis différent, il propose de faire une rapide présentation avec des tableaux explicatifs (ces documents sont annexés au présent PV).

M. J. Troxler explique que c'est à la Municipalité de faire un budget avec 2% de moins, soit CHF 300'000.— sur un budget de CHF 18 mios. La commission des finances pense que c'est possible. Des économies peuvent être faites. De plus selon lui il n'y a pas de projets concrets qui justifieraient de ne pas baisser les impôts, voir même de les augmenter. En situation de crise il serait bien de faire un geste envers la population. A noter également qu'une baisse d'impôts pourrait rendre la commune fiscalement plus attrayante.

Mme E. Besson Verdan revient sur le « geste envers la population » qui pourrait être fait et ajoute qu'en regardant les chiffres de la commune, il y a une partie significative des habitants de Chardonne qui ne payent pas d'impôts. Elle a également constaté que malgré la crise du COVID certains secteurs de la population continuent à faire de bonnes affaires et même à s'enrichir. Selon elle, ces secteurs-là devraient continuer à contribuer au financement des communes. Elle trouve que c'est une très mauvaise idée, en temps de crise, d'affaiblir les finances publiques.

M. J-L. Ducret ajoute que ce n'est pas en baissant le taux d'impôts que l'on va aider ceux qui en ont besoin. Il pense que d'autres mesures pourraient être prises pour aider les personnes qui rencontrent des difficultés (sacs poubelles etc). Il rappelle que la commune est toujours restée à l'écoute des contribuables. Concernant l'économie de CHF 300'000.— ce ne sera pas sans conséquences pour le service qui est offert aux citoyens sachant que la marge de manœuvre des communes est très faible. Il rappelle également que Chardonne a une dette par habitant de CHF 2'453.-- ce qui n'est pas négligeable. Une commune doit avoir un autofinancement pour assurer sa survie à long terme.

M. G. Cavin souhaite préciser que les charges communales ne représentent qu'une petite partie du budget et qu'il est très difficile de faire baisser les charges intercommunales (ce qui reviendrait à faire pression sur les autres communes du cercle). De ce fait, une baisse d'impôts serait répercutée sur les prestations que la commune offre.

M. J. Troxler rappelle que les impôts ont été augmentés ces dernières années. Aujourd'hui une baisse du point d'impôt de 68% à 66% serait un geste de la commune envers ses citoyens.

Le Président informe la salle qu'il a reçu un amendement relatif au préavis N° 01/2020-2021 (pièce annexée au présent PV). Après avoir lu ce document, il ouvre la discussion sur cet amendement.

La discussion étant terminée, **le Président** passe à la votation de l'amendement.

l'amendement est refusé à la majorité
(12 voix pour, 23 voix contre, 5 abstentions)

Le Président passe à la votation du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 01/2020-2021** relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2021

OUÏ le rapport de la commission des finances

décide à la majorité
(26 voix pour, 8 voix contre, 6 abstentions)

1. d'adopter, tel qu'il est présenté, le projet d'arrêté d'imposition de la Commune de Chardonne pour 2021.

7. **Préavis N° 02/2020-2021** relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 91'100.- pour l'assainissement des infrastructures routières et souterraines de la partie Nord du chemin de l'Ecouralaz.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. J-P. Ramseier** de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. Y. Vallotton** de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport.

Il le remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe à la votation du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 02/2020-2021** relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 91'100.- pour l'assainissement des infrastructures routières et souterraines de la partie Nord du chemin de l'Ecouralaz,

OUÏ le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUÏ le rapport de la commission des finances,

décide à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour la réalisation de l'assainissement des infrastructures routières et souterraines de la partie Nord du chemin de l'Ecouralaz.

2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 91'000.- à amortir sur dix ans, sauf mieux.

3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 91'000.- aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,

4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

8. Motions et postulats

Il n'y en a pas.

9. Elections statutaires

a) Election du président pour la période du 11 septembre 2020 au 30 juin 2021

Mme C. Marclay, au nom du GCI, propose **Mme A. Gilliéron** pour le poste de Présidente du Conseil communal.

Après un vote à bulletin secret, **Mme A. Gilliéron est élue par 38 voix, 2 bulletins nuls, 1 bulletin blanc.**

Le président la félicite pour son élection.

b) Election du 1er vice-président pour la période du 11 septembre 2020 au 30 juin 2021

M. F. Ducret, pour le PLR, propose **Mme Anne Ducret** pour le poste de 1ère vice-présidente.

Après un vote à bulletin secret, **Mme Anne Ducret est élue par 37 voix, 2 bulletins nuls, 2 bulletins blancs.**

Elle est félicitée pour ce résultat.

c) Election du 2ème vice-président pour la période du 11 septembre 2020 au 30 juin:2021

M. Y. Vallotton propose, pour le CSP, **Mme Alice Reymond,** pour le poste de 2ème vice-présidente.

Après un vote à bulletin secret, **Mme Alice Reymond est élue par 36 voix, 2 bulletins nuls, 3 bulletins blancs.**

Elle est félicitée pour ce résultat.

Comme l'autorise le règlement du Conseil communal à son art. 82, **le Président** propose le vote à main levée pour la suite des élections statutaires, proposition acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

d) Scrutateurs pour la période du 11 septembre 2020 au 30 juin 2021

sont élus à l'unanimité :

M. Marcel Currat (PLR)
M. Joey Horacsek (CSP)

e) Scrutateurs suppléants pour la période du 11 septembre 2020 au 30 juin 2021

sont élus à la majorité :

M. David Birchler (PLR)
M. Daniel Prêtre (CSP)

Le Bureau du Conseil communal 2020-2021 sera donc composé de :

Mme	Anne **Gilliéron**, présidente	(GCI)
Mme	Anne **Ducret** 1ère vice-présidente	(PLR)
Mme	Alice **Reymond** 2ème vice-présidente	(CSP)
M.	Marcel **Currat** scrutateur	(PLR)
M.	Joey **Horacsek** scrutateur	(CSP)
M.	David **Birchler** scrutateur suppléant	(PLR)
M.	Daniel **Prêtre** scrutateur suppléant	(CSP)

f) **Commission de gestion pour l'exercice 2020** (7 membres)

sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à l'unanimité :

M.	Philippe **Durgnat**	(GCI)
M.	Jean-Philippe **Jobé**	(GCI)
Mme	Alice **Reymond**	(CSP)
M.	Pascal **Décorvet**	(CSP)
Mme	Aude **Genton**	(PLR)
M.	Yann **Kreps**	(PLR)
M.	Pierre-Alain **Maïkoff**	(PLR)

g) **Commission des finances pour 2020-2021** (7 membres)

sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à l'unanimité :

Mme	Emmanuelle **Besson Verdan**	(GCI)
M.	Pierre-Yves **Tribolet**	(GCI)
M.	Yannik **Vallotton**	(CSP)
M.	Michel **Turin**	(CSP)
M.	Josef **Troxler**	(PLR)
M.	Jürg **Staub**	(PLR)
Mme	Anne **Ducret**	(PLR)

h) **Nouveau membre de la Commission Scolaire Intercommunale du cercle de Corsier (ASIC) en remplacement de M. Patrick Mayor**

Mme Anne-lise **Neyroud** est présentée par le GCI. Elle est élue à l'unanimité.

10. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président remercie M. Olivier Ducret pour la préparation des cartons de vin et pour leur déplacement au local des pompiers.

En l'absence de préavis, **le Bureau** a décidé d'annuler la séance du 27 octobre 2020. La prochaine séance du Conseil communal aura donc lieu le vendredi 4 décembre 2020.

Les membres du Bureau, de la commission de gestion et de la commission des finances entrent en fonction de suite. Pour le Bureau, la prochaine échéance sera le dépouillement des votations fédérales le 27 septembre 2020 pour lequel vous serez prochainement convoqués.

Le Bureau a décidé que les préavis ne seraient plus systématiquement imprimés et envoyés aux membres du Conseil communal. Ils seront disponibles en version électronique sur le DS File de la commune. Les membre du Conseil qui souhaitent tout de même obtenir des versions papier pourront passer les chercher au greffe durant les heures d'ouverture des guichets.

11. Communications de la Municipalité

Mme A. Flückiger

Association Sécurité Riviera :

Pour tout achat de nouveau véhicule (prévention), une réflexion énergétique est menée (véhicule hybride ou électrique). A savoir qu'à ce jour pour les véhicules d'intervention seuls les moteurs diesel sont autorisés.

En ce qui concerne la représentation des genres dans les postes de cadres, l'ASR regrette qu'il n'y ait que 24% de femmes et souhaite augmenter cette proportion en modifiant les cahiers des charges afin d'éviter d'exclure de facto certains profils. En revanche l'égalité salariale à poste égal est garantie.

M. J-L. Ducret

Station de vélos électriques au Mt-Pèlerin :

Pour l'instant seuls les habitants de Chardonne ont été informés de cette installation.
Un document explicatif et statistique fait le point après un mois d'utilisation (voir annexe).

Projet de parking

La Municipalité travaille sur un projet de parking devant la Maison de commune. Il est demandé au Conseil communal s'il souhaite que la Municipalité travaille sur un projet qu'elle présentera par préavis et qui consiste à faire un parking devant la Maison de commune (sud et est) et de prolonger la place existante pour faire une place du village avec le parking dessous ou si le Conseil communal préfère que la Municipalité passe par un concours architectural. A noter qu'il n'est pas prévu de toucher aux bâtiments quel que soit le choix du Conseil communal. Le but est uniquement de créer un parking avec une sortie sur la rue du village afin d'accéder aux commerces du village.

Il est proposé au Conseillers communaux de voter :

a) Proposition de la Municipalité par préavis qui consistera à faire un parking devant la Maison de commune
b) Faire un concours public (un cahier des charges est préparé et soumis à différents architectes afin qu'ils viennent avec un projet). Le projet qui gagne le concours sera réalisé et ne pourra pas être modifié par le Conseil communal.

La Municipalité préfère la première proposition.

M. Ph. Mercier intervient pour dire qu'il n'est pas sûr que cette suggestion soit réglementaire. Il n'apprécie pas l'idée de devoir prendre une décision de suite sans avoir eu la possibilité d'y réfléchir. Ce point n'étant pas inscrit à l'Ordre du jour, les absents n'étant pas au courant, il pense que cela n'a aucune valeur juridique.

Mme E. Besson Verdan s'inquiète de la continuité du projet du fait que la fin de la législature approche. **M. J-L. Ducret** lui répond qu'il espère déjà venir avec un projet d'étude soit en décembre, soit au printemps. Ce qui signifie que l'étude sera terminée avant le début de la prochaine législature. Ceci à condition de partir sur la proposition par voie de préavis.

Mme A. Ducret revient sur l'intervention de **M. Ph. Mercier** et cite l'article 66 du règlement communal qui dit « Le droit d'initiative appartient à tout membre du conseil, ainsi qu'à la municipalité. La proposition doit être faite par écrit et peut être débattue séance tenante si le conseil en décide ainsi. »

Le Président demande au Conseillers communaux de voter sur l'entrée en matière de cette proposition.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité

Le Président passe à la votation des propositions de la Municipalité.

Le projet passant par un préavis est voté à la majorité

Le prochain Bureau du Conseil nommera une commission ad'hoc au moment de la présentation du préavis.

M. G. Cavin

Jus de raisin :

M. G. Cavin souhaite informer le Conseil qu'il reste du jus de raisin de l'année dernière, lequel peut être acheté au prix de Fr. 15.- les 5 litres. Il suffit de s'adresser au guichet de la bourse communale.
Pour ce qui est du vin, il rappelle que la prochaine vente de vin aura lieu le 24 novembre 2020. Cette vente ne sera plus réservée aux seuls citoyens de Chardonne mais ouverte au public.

12. Propositions individuelles

M. Ph. Mercier intervient pour parler de la place de jeux à côté du terrain de sport et surtout des places de parc prévues pour que les parents puissent venir rechercher leurs enfants. Il constate que ces places de parc sont systématiquement prises. De ce fait, les parents qui viennent chercher leurs enfants doivent le faire sur la route. Il suggère de mettre ce parking en zone bleue.
Mme A. Flückiger lui répond que ce problème qui n'est pas nouveau va être pris en compte dans le cadre de la réflexion globale qui commence maintenant suite au questionnaire sur le stationnement à Chardonne. Elle encourage à signaler les véhicules qui stationnent à cet endroit durant une longue période.

M Ph. Mercier souhaite également revenir sur les problèmes d'absence de signalisation lorsqu'il y a des travaux. Il a pu constater des bouchons dans le village lorsqu'un jour, sur le coup de midi un géomètre a posé son appareil devant le restaurant du Bon Vin au milieu de la route alors que la demi-lune était également fermée pour cause de travaux. Il souhaite que la Municipalité interpelle l'entreprise responsable à ce sujet.
Le Syndic lui répond qu'il est d'accord avec lui et qu'une amélioration a déjà été faite avec les grands panneaux. Concernant ce géomètre, il s'agit d'une personne qui est venue seule avec son trépied. Même le BTI n'était pas au courant qu'une personne allait venir à cet endroit prendre des mesures.

M Ph. Mercier s'étonne également de ne pas avoir vu de drapeaux sur le toit du collège à des dates importantes telles que le 24 janvier, le 14 avril et le 1er août.
Mme E. Neyroud va se renseigner et nous donnera réponse au prochain conseil.

M. P-Y. Tribolet informe la salle qu'il a écrit, il y a quelques temps, à la Municipalité pour leur signaler que la portion de la route de Beaumaroche entre l'arrivée du chemin des Roches et le funiculaire ne répondait pas aux critères de bruit de l'OFEV. Il leur a suggéré de changer le revêtement. La Municipalité lui a répondu en reconnaissant qu'effectivement les normes fédérales n'étaient pas respectées mais qu'elle ne pouvait pas changer le revêtement car il était en bon état et que les subventions pour changer ce revêtement en fonction du nombre de voitures qui passent sur cette route étaient épuisées au niveau cantonal et au niveau fédéral. **M. P-Y. Tribolet** leur demande de trouver un moyen de rendre cette route légale et propose de mettre cette route à 30km/h.
Mme A. Flückiger lui répond que le problème va être étudié cependant la Municipalité doit travailler de manière systématique avec des priorités plus importantes sur d'autres tronçons de la commune. Elle a conscience que les normes ne sont pas respectées à certains endroits. Elle rappelle également que les zones 30km/h ne sont pas de compétence communale mais cantonale et qu'il s'agit d'une procédure extrêmement complexe. Son projet, en cas de réélection est de proposer au Conseil communal un schéma directeur communal qui permettra de prendre tous les éléments en considération afin d'avoir une vision globale et cohérente.

M. J-Ph. Mouron souhaite intervenir sur l'arrêt du funiculaire du Mt-Pèlerin. Il dit qu'il sait que cela appartient au MOB. Il se demande si la Municipalité pourrait prendre contact avec eux afin de faire quelque chose pour améliorer l'accueil des touristes. Des plates-bandes laissées à l'abandon servent de toilettes pour chats et les toilettes publiques sont également peu engageantes. La Municipalité pourrait peut-être trouver un accord avec le MOB.
M. J-Ph. Mouron revient également sur les comptes du rapport de gestion. Il remarque qu'en 2019 le chalet Butticaz n'a été loué que 4 fois. Il pense que pour les citoyens ce chalet devrait être mis à disposition à un prix inférieur tout en sachant que cette location ne pourra peut-être pas couvrir les frais d'entretien et de nettoyage.

M. J-P. Ramseier prend la parole au nom de citoyens du Mt-Pèlerin concernant les tennis du Mirador qui ont été construits en 1974 sur un terrain agricole avec les dérogations nécessaires. De février 2020 à juin 2020 il y a eu des travaux d'entretien. En juin 2020 Nestlé a pris possession des tennis. Peu après, une mise à l'enquête publique a été faite avec demande d'éclairage additionnel. Suite à cela c'est devenu un club de tennis Nestlé. A ce jour, les extérieurs sont éclairés par des spots lampadaires. Une boîte aux lettres au nom de Nestlé a été posée à l'entrée, la surface de la terrasse a été doublée avec des chaises, des tables et des parasols. L'arrosage automatique se met en marche 3 à 4 fois par jour. Selon lui, ceci n'a plus rien à voir avec l'autorisation initiale. Des nuisances sont dues au fait que beaucoup de voitures se rendent sur place et que le parking est insuffisant. La mise à l'enquête qui a été faite a eu 15 oppositions et ces personnes souhaiteraient que la Municipalité les soutienne.
Le Syndic souhaite faire un petit historique. Il y a quelques mois, la Municipalité a autorisé des travaux d'entretien au tennis du Mirador. Il y avait déjà 3 courts existants, il y avait déjà une petite maison avec des vestiaires dedans. Une demande a été faite pour refaire le sol des 3 courts et des travaux intérieurs dans cette petite maison. La seule chose à l'extérieur qu'ils ont demandé c'est de mettre un automate à boissons. Cela a été admis par la Municipalité et par le canton. Quelques mois plus tard, la Municipalité a reçu un dossier d'architecte pour une enquête publique afin de mettre de l'éclairage sur ce terrain. La commune a déjà répondu qu'elle ne délivrerait pas de permis de construire en accord avec le canton. Il y aura un contrôle sur place, s'il y a des socles et des projecteurs, ils seront dénoncés et devront être démontés. Ceci est en rapport avec la police des constructions.
Les discussions et les accords qu'il a pu y avoir en 1973 entre privés et qui n'auraient pas été respectés relève du droit privé. Il n'y a aucune convention entre l'hôtel du Mirador et la commune. Cependant, la Municipalité est consciente des nuisances que cela représente en termes de trafic et fera son maximum pour soutenir ces citoyens.

Mme C. Neyroud souhaite dire que le résultat des travaux qui ont été réalisés dans le collège de Chardonne est magnifique et a fait des heureux parmi les enfants. Elle aimerait savoir si tout s'est bien passé et si ces travaux sont terminés. Elle aimerait également avoir des nouvelles de l'appartement du concierge.
Mme E. Neyroud lui répond que les travaux se sont bien passés et que les délais ont été respectés.
L'appartement du concierge était utilisé, durant les travaux, pour la logopédie et l'infirmerie. Maintenant que les travaux sont finis, un préavis sera présenté en décembre pour la transformation de cet appartement à des fins parascolaires provisoires.
Mme C. Neyroud lui demande s'il serait possible d'aller visiter ces deux classes.
Mme E. Neyroud va contrôler si cela est possible en termes de mesures sanitaires et, le cas échéant, proposera une visite avec plaisir.

M. M. Turin s'est penché sur le tableau de distribution du vin et est étonné que les personnes qui n'ont été présentes qu'à une seule séance du conseil touchent le même nombre de bouteilles que celles qui ont assisté à 3 séances. La commission de gestion ayant soulevé que nous avons beaucoup de vin de la commune (près de 20'000 litres), il aimerait savoir si on ne pourrait pas augmenter le nombre de bouteilles distribuées en sachant que les conseillers communaux ont passablement de travail à la maison en plus d'assister aux séances. Il propose 1 séance = 1 carton, 2 séances = 2 cartons etc.
Le Président répond que le **Bureau du Conseil** est venu avec une information à ce titre-là durant la séance du mois de septembre 2019 à Butticaz qui a précisé le nombre de cartons que chaque Conseiller recevrait en fonction du nombre de séances et dépouillements auquel il aura participé. Cela a été annoncé et il était de la compétence du Conseil communal, à ce moment-là, de faire une proposition différente qui aurait pu être soumise au vote et mise en œuvre.
M. M. Turin trouve qu'au carrefour du chemin de la Pérose et du chemin de l'Ecouralaz il y a deux marches d'escaliers où la pente est très importante. Il trouve ces marches dangereuses.
Mme A. Flückiger lui répond qu'effectivement, le bas du chemin de l'Ecouralaz a une configuration compliquée, laquelle ne permet pas techniquement de mettre des points d'accroche. Elle ajoute que ce cheminement doit être vu comme une continuation du trottoir qui aurait été déplacé pour permettre une circulation plus confortable. Elle reconnaît que ce carrefour n'est pas parfait mais rappelle que cet aménagement avait été accepté par le Conseil communal.
M. M. Turin a pu lire dans le 24H du 22 juillet qu'un vigneron et un vigneron-tâcheron de Chardonne ont été condamnés devant le Tribunal de Vevey pour avoir volé du raisin communal. **Le Syndic** lui répond que la procédure judiciaire n'est pas terminée et que le personnel est de compétence municipale. **Le Syndic** précise encore qu'un vigneron-tâcheron n'est pas un employé communal.

M. Y. Vallotton a remarqué un trou qui semble s'agrandir sur la promenade du Château. Il demande ce que c'est.
Mme A. Flückiger lui répond que c'est une fouille du SIGE. L'intervention qui a été faite à cet endroit s'est visiblement mal passée. Le SIGE va faire le nécessaire, à ses frais, rapidement.

Mme A. Gilliéron, au nom du GCI, lit un texte pour féliciter **le Président** sortant.

La parole n'étant plus demandée, et s'agissant de son dernier Conseil communal en tant que **Président**, **M. B. Marmy** fait un discours de remerciements (voir annexe) et clôt la séance à 22h.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le Président — La Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL * CHARDONNE *

Baptiste Marmy — **Valérie Schnyder**

Annexes :
- Documents explicatifs présentés par M. J-L. Ducret concernant le taux d'imposition
- Copie de l'amendement présenté pour le préavis N°01/2020-2021
- Station de vélos électriques au Mt-Pèlerin
- Discours de Mme A. Gilliéron au nom du GCI
- Discours de fin de présidence de B. Marmy

Commune de Chardonne

Impôts – Encaissements

Situation au :	30.6.2020	30.6.2019	Différence
	CHF 12'003'693.49	CHF 12'989'491.72	- CHF 985’798.23

Point d’impôt 2019 : CHF 186'181.30

Différence :

CHF 985'798.23 ./. 186'181.30 (= 1 point d’impôt) = 5.30 points d’impôt

Situation basée sur les chiffres 2019

Taux d'imposition et (recette moyenne par habitant)

Statu quo			Baisse de 1,5 point pour 2020		
Chardonne	68	3'455	Blonay	70-68,5	
Corsier	66		Château d'Oex	83-81,5	
Montreux	65	2'647	Corseaux	69-67,5	4'455
Rossinière	81		Jongny	71-69,5	3953
Rougemont	74		St.Légier	70-68,5	
La Tour de Peilz	64		Vevey	76-74,5	
			Veytaux	71-69,5	

Marge d'autofinancement de notre commune

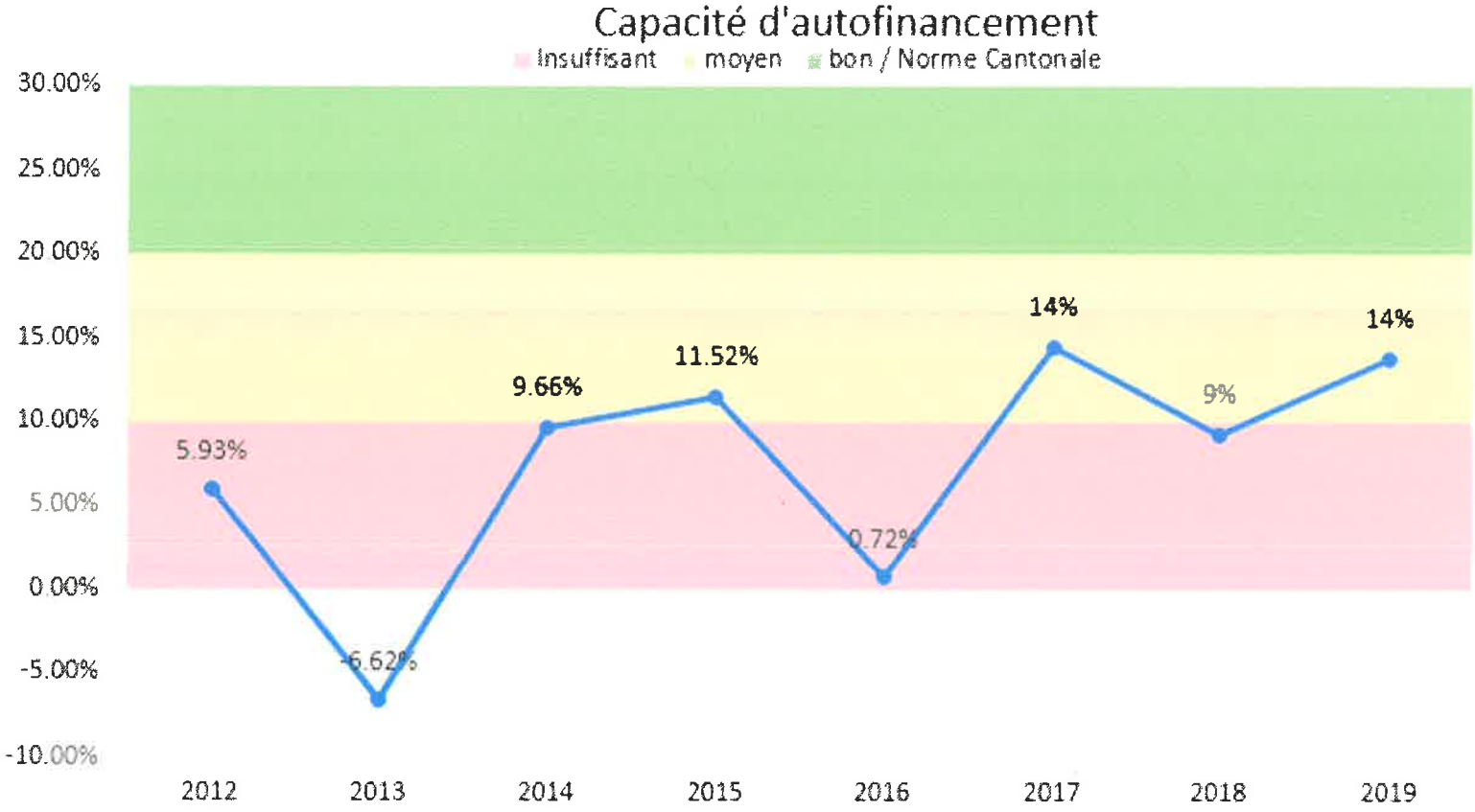

Insuffisant : - 10% Moyen : de 10 à 20% Bon : > 20%

Chardonne, le 9 septembre 2020

Les personnes soussignées proposent l'amendement suivant:

Dans le paragraphe « propositions d'intérêt d'imposition pour 2021 en page 2 du préavis n°1 2020/2021, » que, dans les points A,B et C, le point d'impôt soit abaissé de 68 à 66 pour-cent de l'impôt cantonal de base.

Anne Ducret

~~Jörg Staub~~

Pierr-Yves Tribolet

Josef Troxler

Michel Turin

Yannik Vellotton

EBIKE
MONT PELERIN
ETE 2020

10 SEPTEMBRE **2020**

Wattworld SA
Créé par : Ivan Steimer

Ebike en libre-service à Chardonne

1. Installation

Sur l'esplanade du chemin du Pèlerin, juste au-dessus de l'arrivée du funiculaire, se dresse la première station de VTT électriques en libre-service du canton.
6 vélos Corratec MTC sont verrouillés et rechargés automatiquement sous un abri.

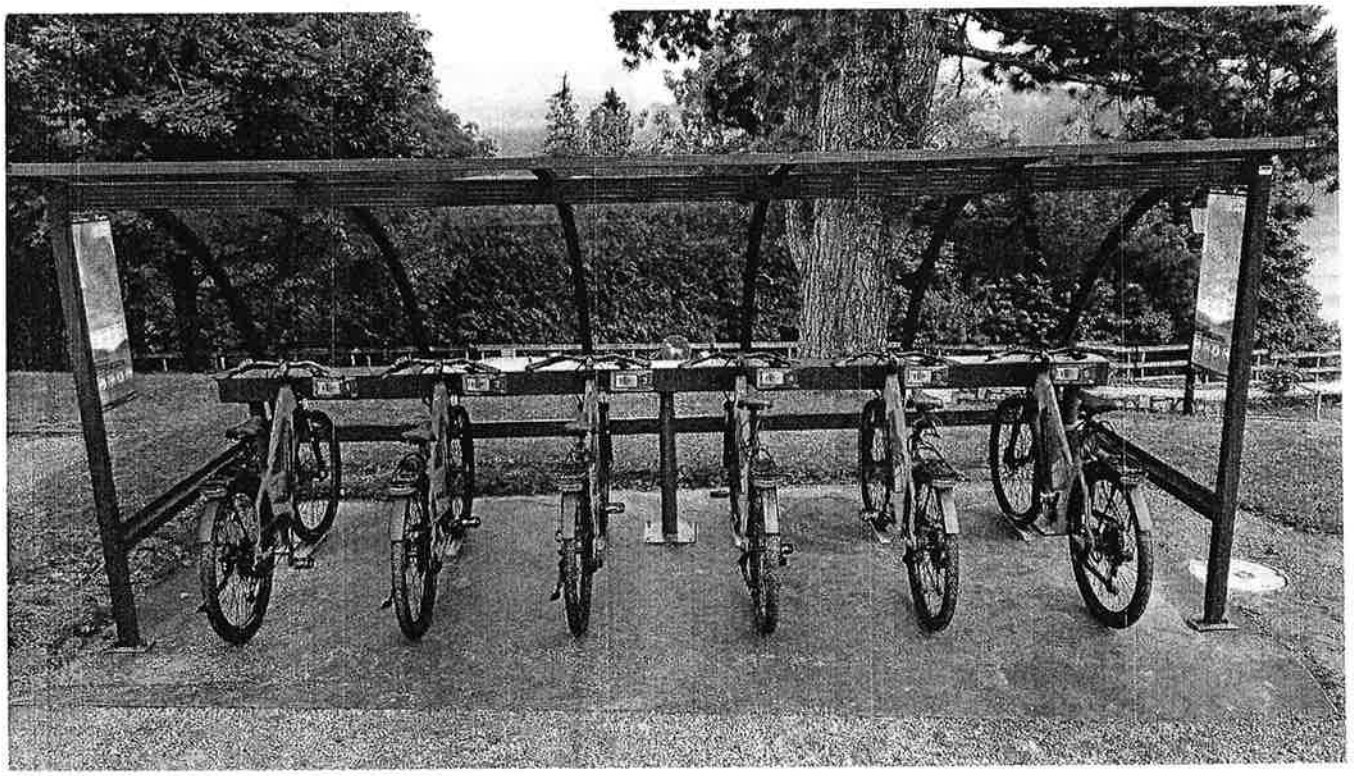

Station de vélos électriques en libre service à Chardonne

Les vélos sont disponibles à la location via l'application « Mobility Parc » ou sur le net https://chardonne.mobility-parc.net
Les tarifs attractifs permettent à tout un chacun une balade à vélo autour du Mont Pèlerin d'une heure, une demi-journée ou plus encore.
Equipés d'une batterie de 500Wh, les vélos ont une autonomie largement suffisante pour descendre jusqu'au bord du lac et de remonter sans effort jusqu'à la station.

« En moins de 30 minutes, un cycliste sans entrainement est à même d'atteindre le sommet du Mont Pèlerin ! »

Le choix du vélo électrique MTC s'est fait après une séance d'essai sur site. Au vu de la topologie des lieux, un moteur BOSCH-CX est sélectionné. Les chemins non goudronnés et les sentiers de moyenne montagne dirige le choix vers un cadre et des pneumatiques de type VTT. Enfin, le concept de libre-service oblige d'intégrer une solution d'éclairage. Le MTC de Corratec remplissait toutes ces caractéristiques à la perfection. 2 tailles de cadre (44 et 48) ont été choisies afin de permettre à toutes et à tous d'utiliser les vélos confortablement.

Vélo électrique Corratec MTC

Application Smartphone :

Aujourd'hui environ 60 personnes ont téléchargé l'application sur Google play et apple store.

Suite à un commentaire d'un usager, la langue anglaise a été activée et les conditions générales d'utilisations ont été traduite également.

Peu ou pas d'avis pour l'instant.

2. Utilisation

Le service a démarré fin juillet 2020 et en un peu plus d'un mois d'utilisation voici les premiers retours :

Etat au 8/09/2020

53 utilisateurs enregistrés

67 emprunts enregistrés

82 heures de location

502 km parcouru

16.5 CHF / trip

Quelques statistiques détaillées :

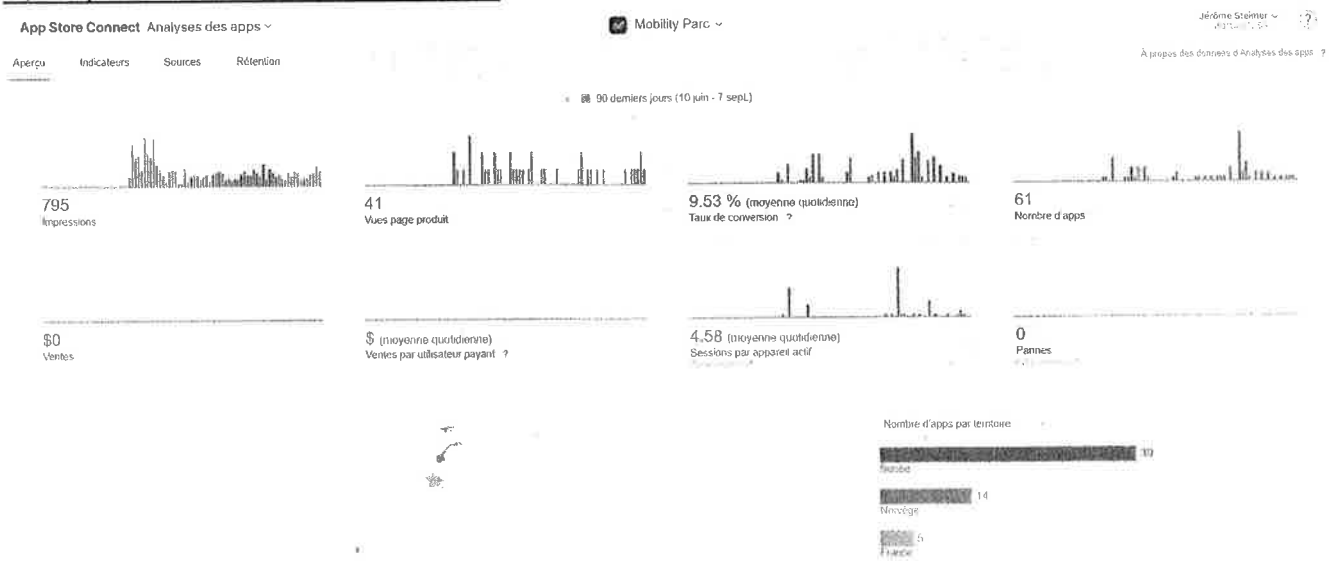

Exemple de rapport d'analyse apple store pour l'application IOS

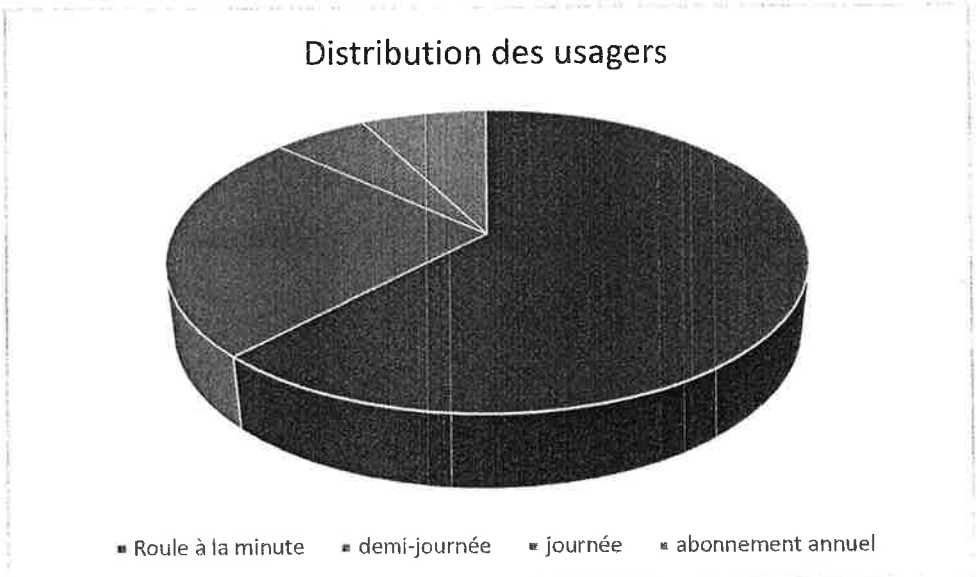

Distribution du nombre d'emprunts par type d'usager

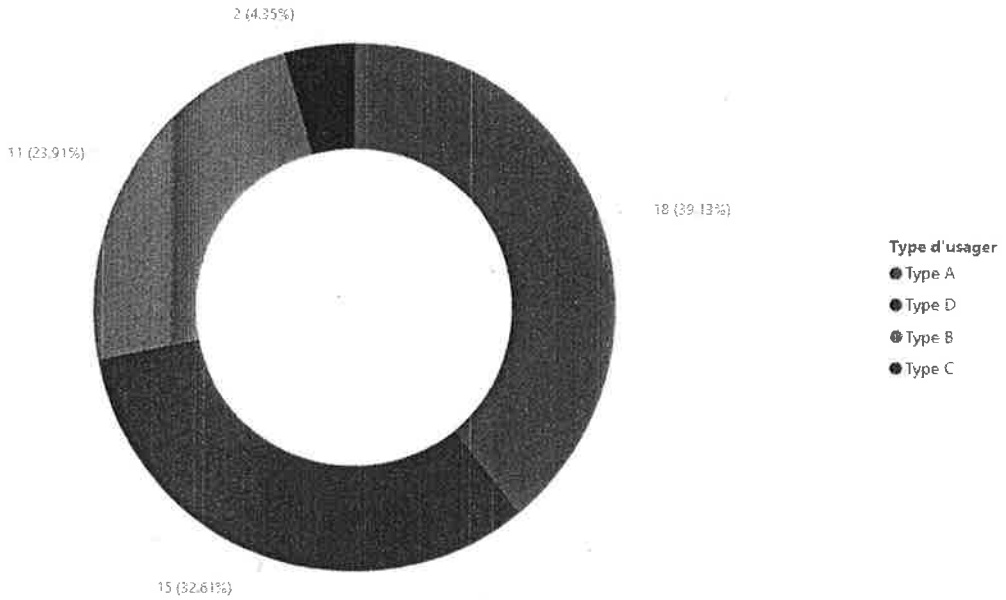

(type A = roule à la minute, B=demi-journée, C=journée, D= abonnement annuel)

On remarque que sur cette première période, les abonnés annuels représentent un tiers des utilisations des vélos, les usagers « à la minutes » restent les usagers majoritaires.

Note : les abonnés annuels ont fait leurs premiers emprunts en type A avant d'acheter un abonnement annuel.

#	Departure station	Departure date	Duration	Arrival station	Arrival date	Departure battery level	Arrival battery level	Km done	Bike	Biker	Service	Account debit	Biker id	User type	trip
1	Mont Pelerin / 3	2020/09/02 15:42:11	01:23:43	Mont Pelerin / 3	2020/09/02 17:05:54	98	100	6.60	CH-eMTB-02	[redacted]	No	0.00	40894	Type D	145
2	Mont Pelerin / 4	2020/09/02 18:07:48	01:23:02	Mont Pelerin / 4	2020/09/02 19:30:50	99	99	9.50	CH-eMTB-04	[redacted]	No	10.50	42812	Type A	146
3	Mont Pelerin / 2	2020/09/04 18:24:42	02:21:01	Mont Pelerin / 3	2020/09/04 20:45:43	99	99	14.21	CH-eMTB-05	[redacted]	No	1.40	40894	Type D	145
4	Mont Pelerin / 3	2020/09/04 19:02:24	01:43:26	Mont Pelerin / 2	2020/09/04 20:45:50	99	99	12.83	CH-eMTB-02	[redacted]	No	14.00	43808	Type A	148
5	Mont Pelerin / 1	2020/09/05 11:13:12	01:10:14	Mont Pelerin / 1	2020/09/05 12:23:26	99	99	9.59	CH-eMTB-01	[redacted]	No	0.00	40894	Type D	145

Showing 1 to 5 of 9 Entries

Export to Excel

Liste des emprunts début septembre 2020

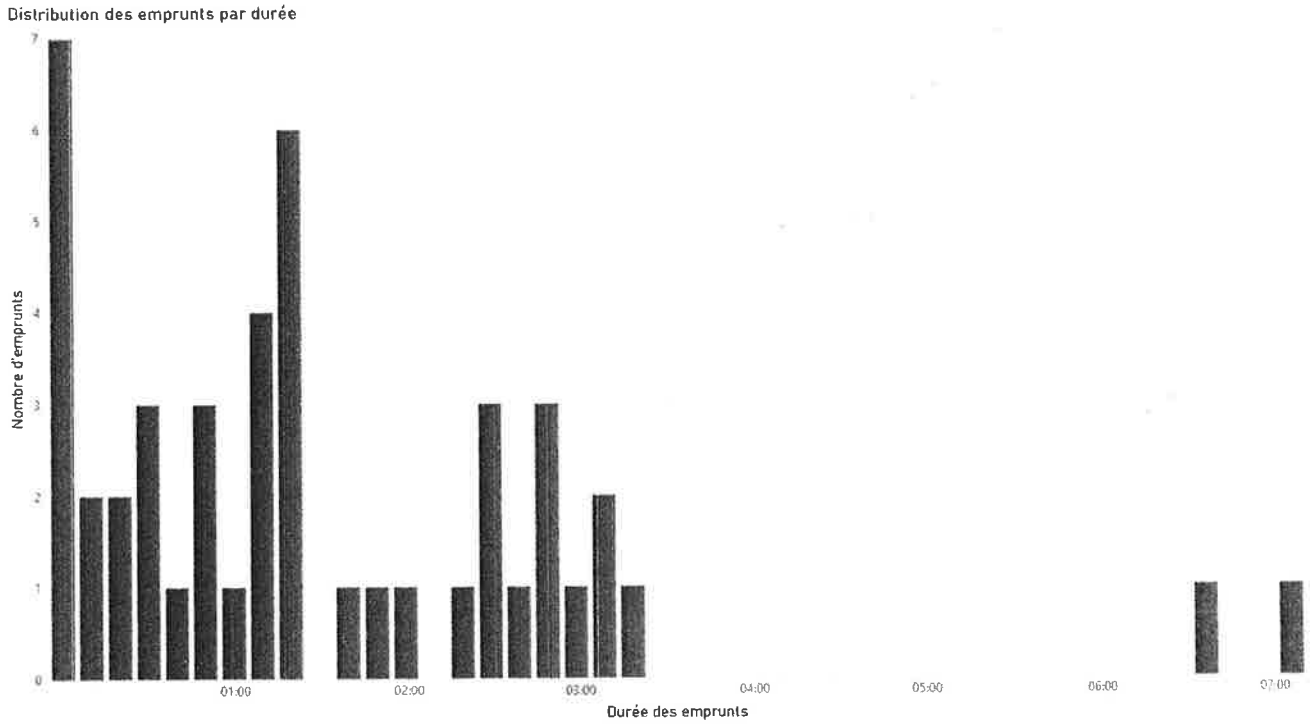

On remarque une majorité d'emprunt avec une durée inférieur à la demi-journée.

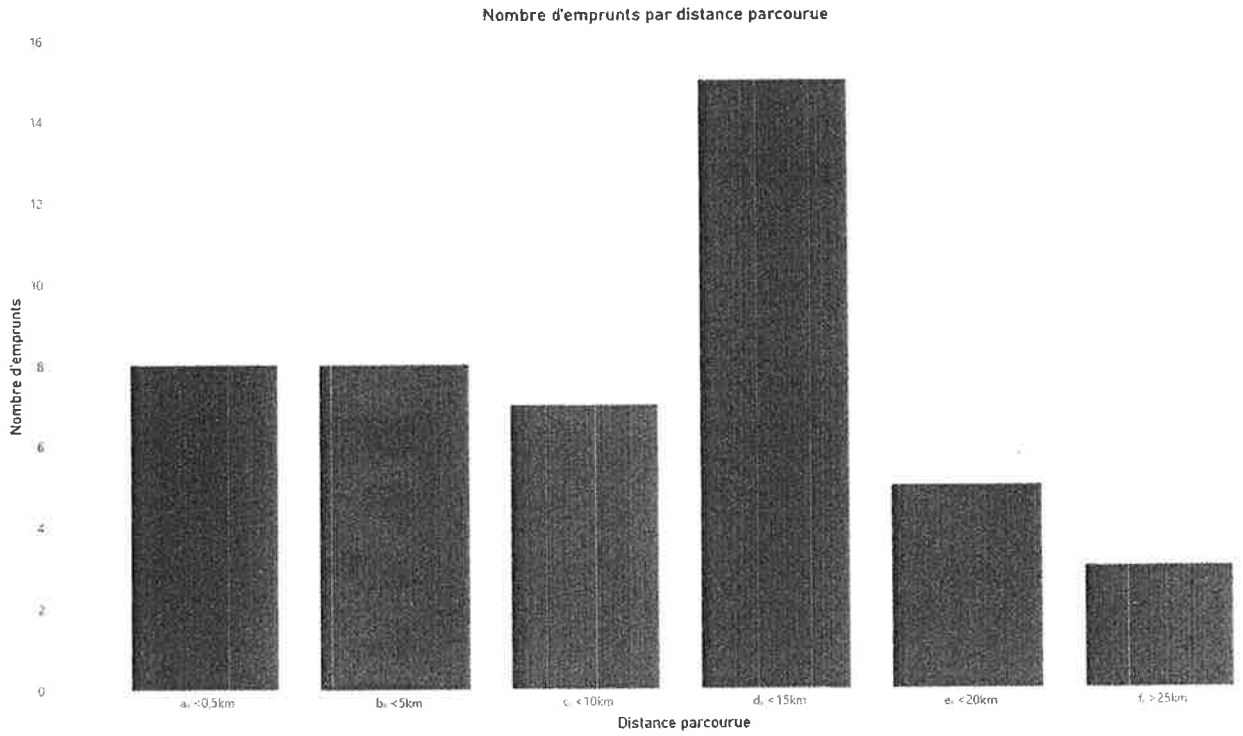

On remarque que la plupart des usagers parcours plus de 10km durant leur sortie.
Les emprunts d'environ 16km par tour représente la part la plus importante.

Voici maintenant quelques extraits GPS de parcours utilisateurs :

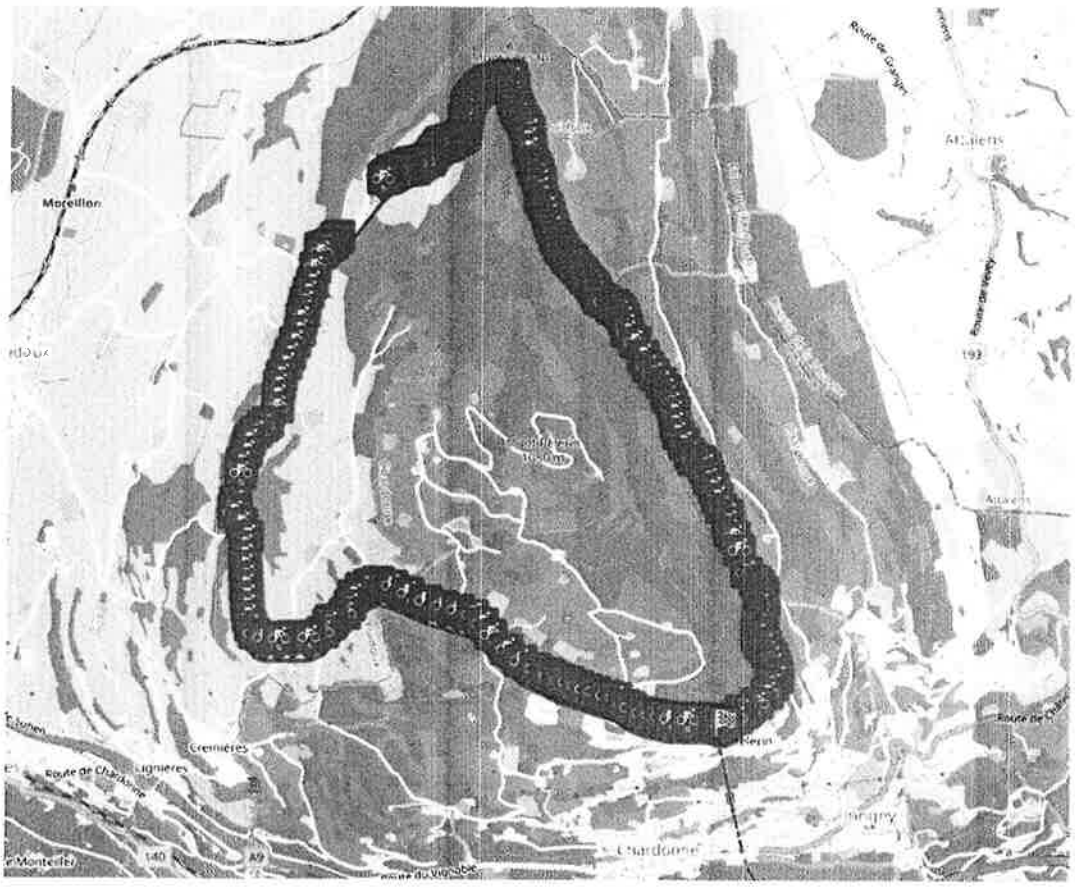

Grand tour du Mont Pèlerin

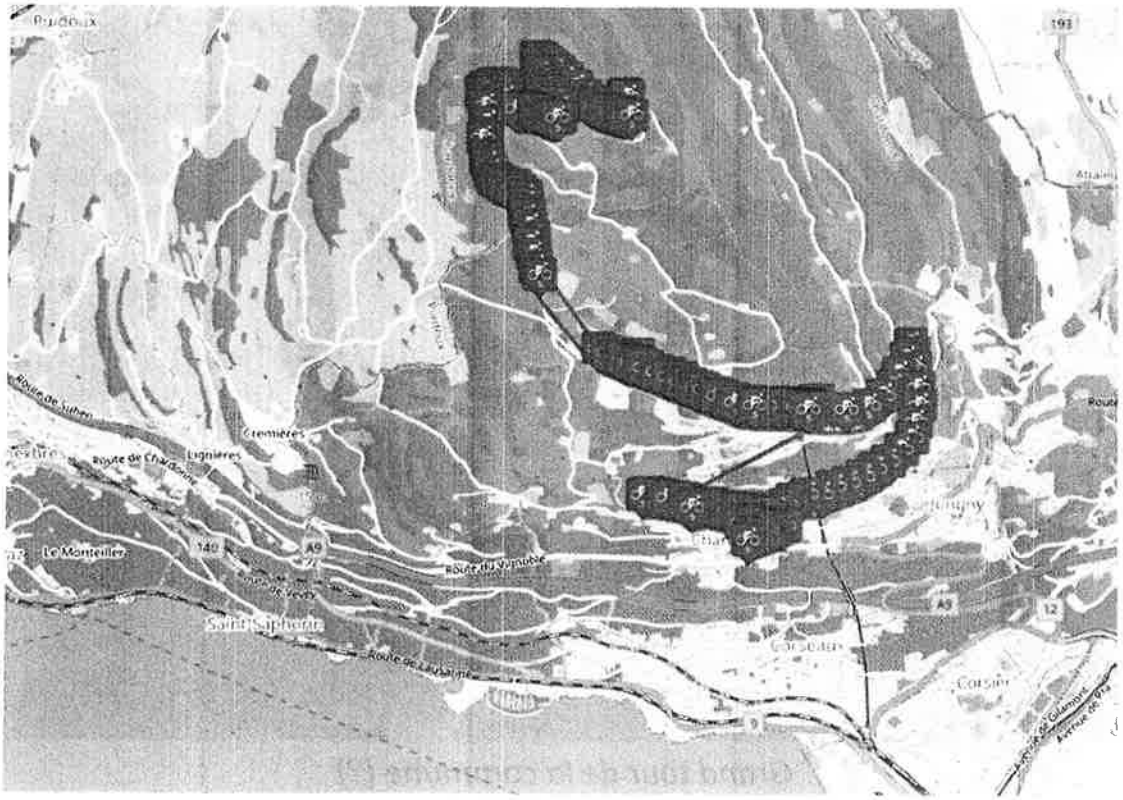

Sommet et restaurant au village !

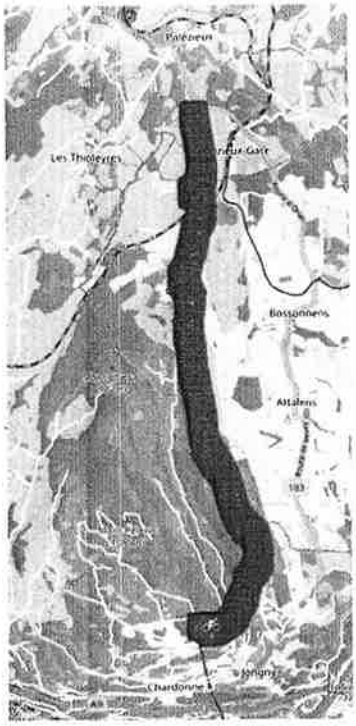

Chardonne <-> Palézieux

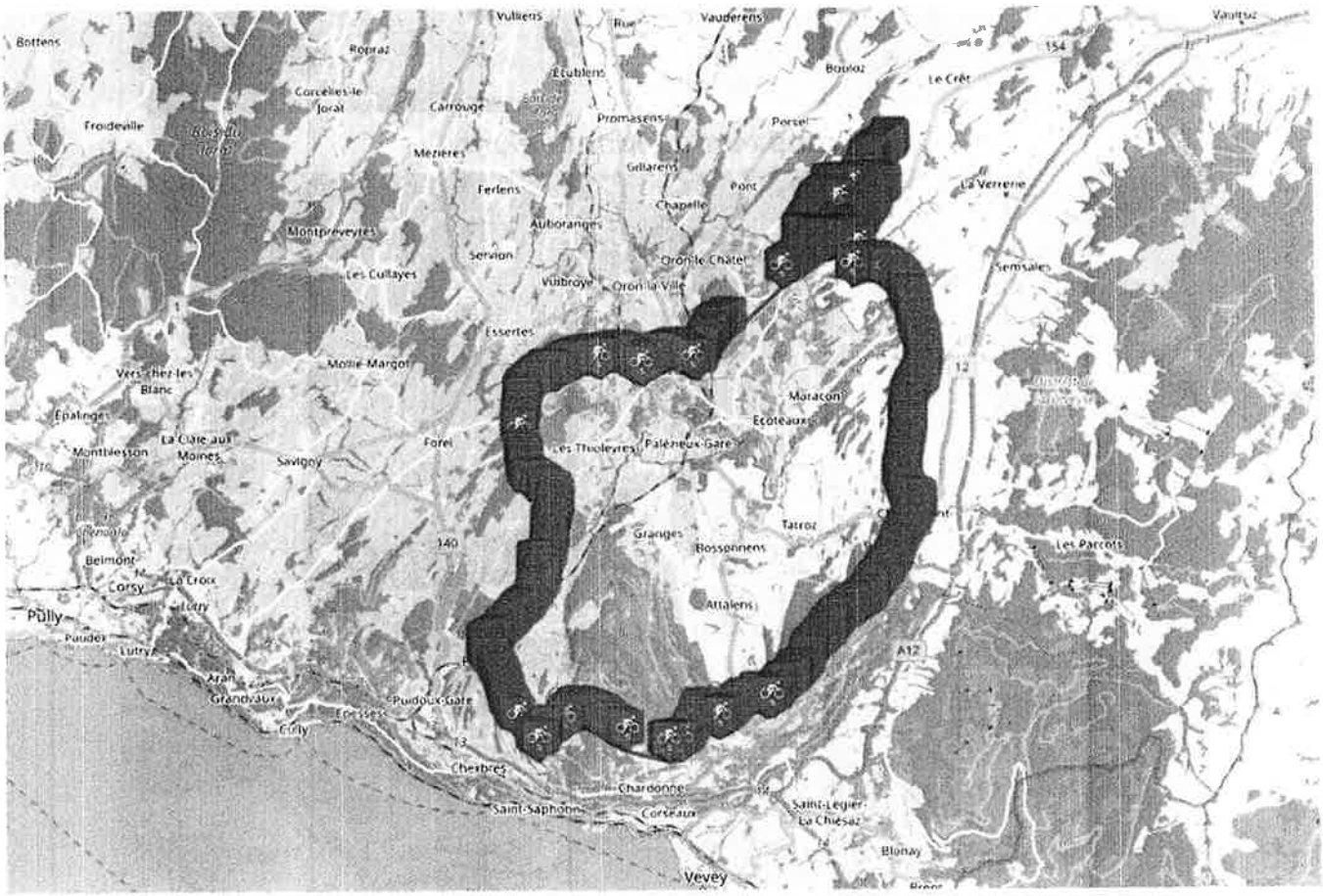

Grand tour de la commune (?)

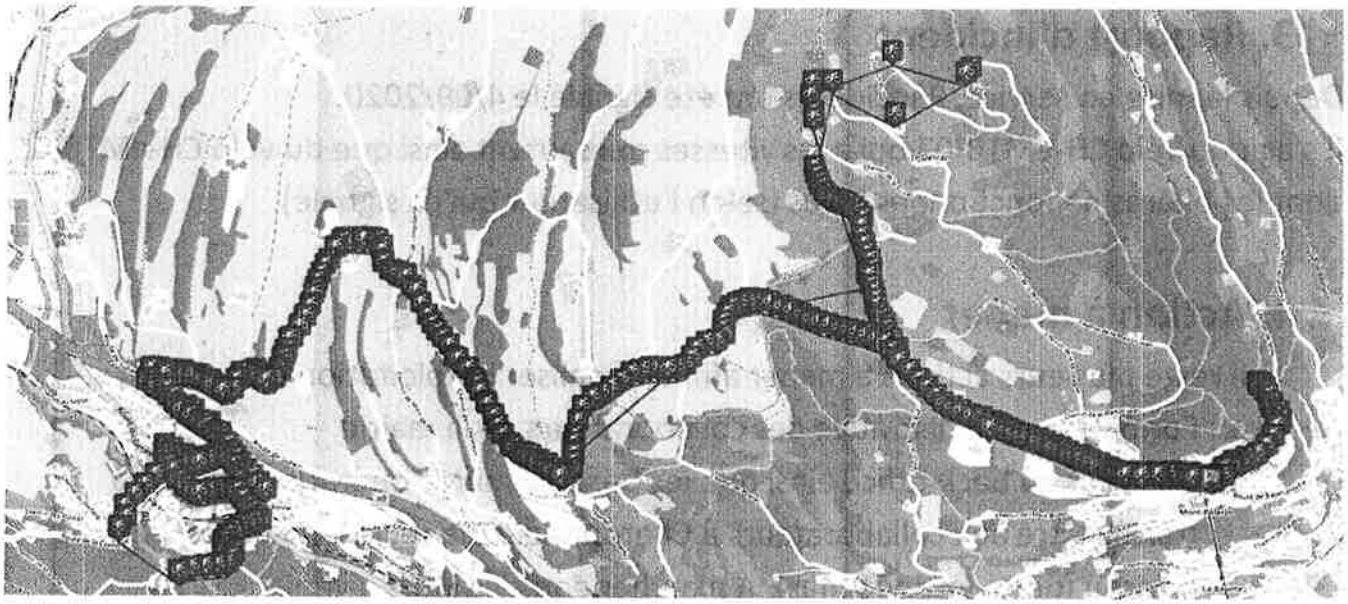

Sommet + balcon jusqu'à Chexbres

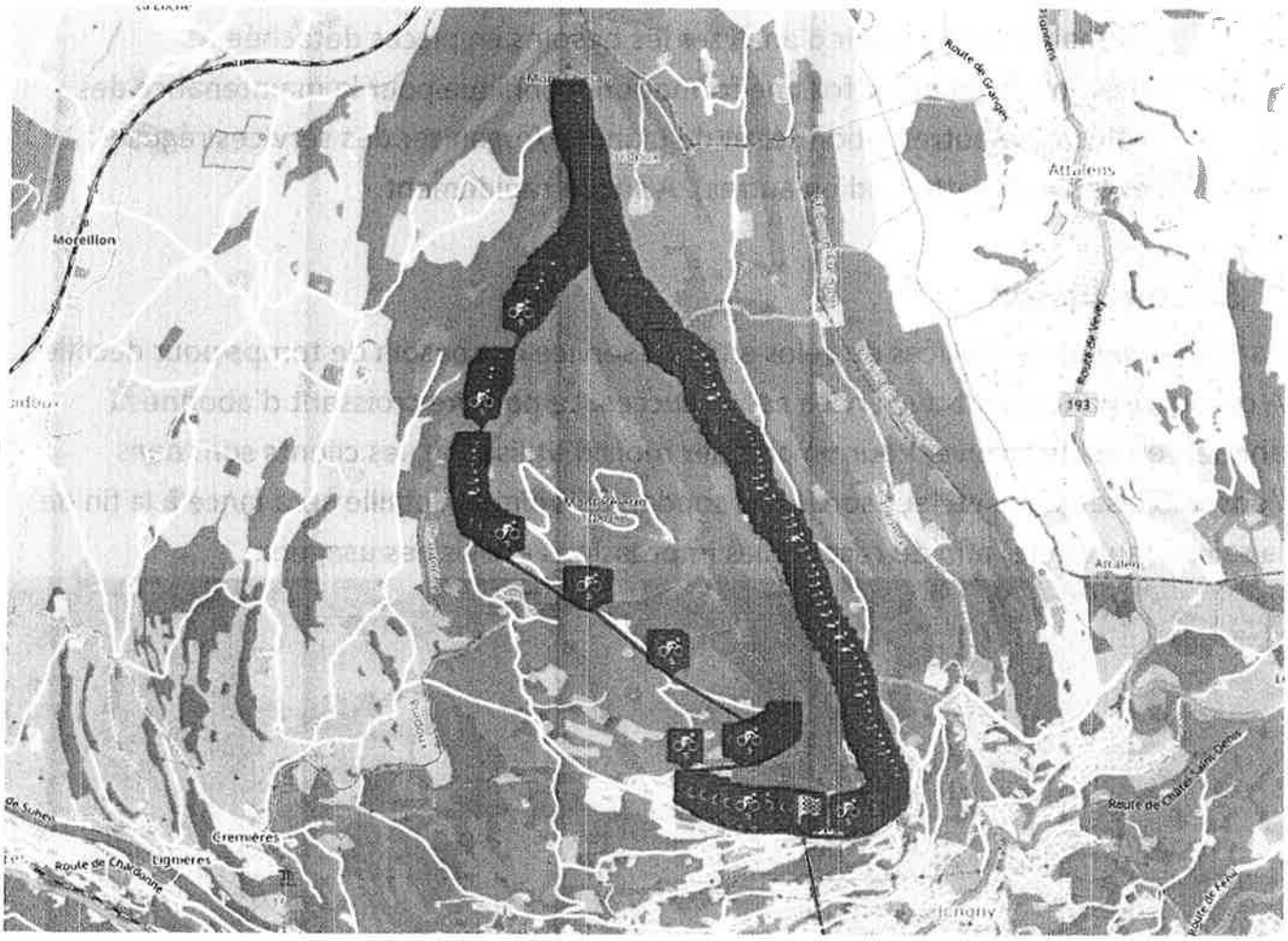

Mont Chesau par la classique VTT

3. Rapport d'incident

Depuis la mise en service, 2 incidents ont été signalé le 4/09/2020.
Il s'agit du vélo CH-eMTB-03 qui a les vitesses qui sautent ainsi que du vélo CH-eMTB-02 dont les phares ne fonctionnent plus (selon l'utilisateur qui l'a signalé).

4. Action à mener

Il reste plusieurs actions à mener afin de finaliser l'exploitation du service :

a. Formation administrative des collaborateurs de la mairie
   Un accès au back-office ainsi que les bases du suivis opérationnel sont à transmettre aux collaborateurs à Chardonne. Cela se déroulera sur 2-3h environ (demi-journée max). A planifier dans les jours à venir.

b. Mise en place d'un service de maintenance préventive sur les vélos
   Après une première visite technique de Wattworld SA (à venir avec formation), il va s'agir d'analyser les besoins en pièces détachée et d'éventuellement offrir une formation technique pour la maintenance des vélos. Une autre option serait de planifier/organiser des services réguliers externes (Wattworld ou autres). A suivre rapidement.

5. Conclusion

Par expérience, les services de vélos en libre-service ont besoin de temps pour décoller. A ce jour, le lancement du service est un succès. Le nombre croissant d'abonnés annuels en est la preuve. Pour un premier mois d'utilisation, les clients sont dans l'ensemble satisfaits de leur sortie. Un sondage d'opinion détaillé sera lancé à la fin de la saison (automne) afin de récolter les impressions et avis des usagers.

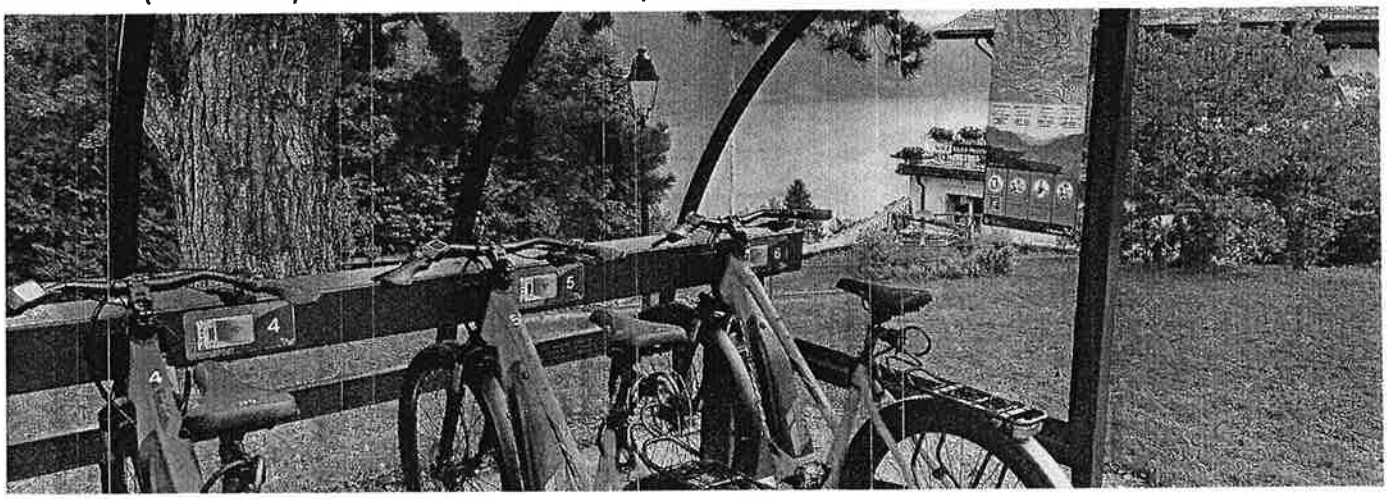

Laudatio – Eloge pour Baptiste Marmy

On a beau connaître le terrain, lorsqu'on s'engage dans un mandat, on ne sait jamais à l'avance comment il se déroulera et le moins que l'on puisse dire c'est que l'année présidentielle de Baptiste Marmy , pour avoir été longue, n'a cependant jamais été un fleuve tranquille.

Tout a commencé dans l'euphorie de la Fête des Vignerons.
Evénement créateur d'énergie, foisonnement de couleurs, de saveurs, d'amitié et magnifique témoignage de la fierté de vivre dans un si bel environnement, du bonheur de le chanter ensemble et de la détermination à le préserver... quel honneur alors de présider le Conseil d'une commune aussi intensément mise en valeur.

Là où d'aucun aurait pu céder à l'enthousiasme, à l'orgueil peut -être aussi, Baptiste est resté d'un flegme exemplaire. Une fois endossé l'habit du président, il a tenu sa place avec précision, tant dans sa posture que dans ses communications toujours nettes et, ceci dans le respect des usages de la vie politique.

Avec neutralité, avec amabilité aussi, le président a échangé en souriant, les nombreuses poignées de mains et autres bises amicales de circonstance. Personne ne se doutait alors que ce serait les dernières avant longtemps.

Avec l'arrivée de 2021, tout changé. Plus question de liesse, l'heure est devenue grave, il a fallu éviter de mettre ses concitoyens en danger. Et devant l' ennemi invisible, faire entendre une voix ferme pour inverser, carrément inverser, toute la dynamique du dernier été. Plus de rassemblements, plus de fêtes, plus de séances du conseils, plus d'échanges à ciel ouvert ou dans le caveau, plus de poignées de mains, plus de becs. Présider oui, mais présider dans l'austérité et à distance. Prévoir des séances , les annuler. En programmer d'autres, les annuler encore, aboutir enfin, avec forces contraintes.

Là où d'aucun aurait pu se plaindre, céder à la morosité, Baptiste est resté d'un flegme exemplaire, travaillant dans l'ombre et assurant des communications toujours parfaitement nettes, dans le respect des consignes des autorités politiques.

Ainsi, au fil de ces événements contrastés au cours desquels la collectivité toute entière a passé de la jubilation au repli le plus complet, Baptiste s'est révélé d'une grande maîtrise dans l'exercice exigeants qui a consisté à garder rigueur et fermeté dans la tenue des rythmes habituels des conseils de l'automne 2020 comme dans la plus complète improvisation qui a suivi en 2021.

Baptiste, je ne sais pas si tu étais un premier de classe à l'école, mais tu l'as été à la présidence du Conseil . Les événements t'ont permis de prouver que tu es un homme de confiance montrant de réelles prédispositions à garder le cap en toutes circonstances. Que l'on te donne une mission et tu la conduiras sans questions jusqu'à son terme, même s'il faut pour cela faire quelques semaines supplémentaires.

Sois en ici chaleureusement remercié par de vibrants applaudissements.

Anne Gilliéron, pour le GCI, 11 septembre 2020

Il y a 371 jours, le 6 septembre 2019 nous étions déjà tous réunis. J'avais l'honneur de présider ma première séance au Chalet Butticaz bien loin des mesures de distances sociales telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Ce souvenir paraît bien lointain au vu des nombreux évènements qui ont rempli nos vies et bouleversé notre société.

Malgré cela, ces 12 mois et quelques semaines de Présidence ont défilés de manière très rapide et m'ont rempli de nombreuses satisfactions, découvertes et de riches rencontres.

J'ai eu beaucoup de plaisir à préparer, participer et présider nos séances. Ma tâche de Président a été facilité par un esprit toujours respectueux, le plus souvent constructif dans un objectif partagé, au bénéfice de notre attachante commune.

Je souhaite que cet esprit commun et constructif perdure malgré la perspective prochaine des élections communales. Ma successeuse vous en sera reconnaissante.

Pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues du Bureau pour les échanges et la collaboration amicale et fructueuse, mon épouse et mes deux filles qui ont accepté que je passe quelques soirées ou week-ends aux tâches dévolues à ma fonction. J'aimerais aussi remercier mon groupement, Chardonne Sans Parti qui m'a fait confiance en me proposant comme Président.

Surtout, j'aimerais remercier notre secrétaire, Valérie Schnyder, véritable cheville ouvrière de notre conseil et dont l'importance de la fonction est inversement proportionnelle à sa reconnaissance. J'ose espérer que le Bureau et le Conseil saura s'en souvenir lorsqu'il s'agira de déterminer, au début de la prochaine législature, le montant de la rémunération de la secrétaire.

Je souhaite beaucoup de plaisir à Anne Gilliéron pour son année de Présidence, à vous toutes et tous mes meilleurs vœux de santé, une excellente fin de soirée et Santé !